



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEIPIN EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le quatorze septembre à 19 heures 00,
le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette Commune, appelé à siéger régulièrement par
l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des
rapports subséquents et adressée au moins trois jours avant la présente
séance, en application des articles L.2121-7 ET L.2122-8 du Code Général des
Collectivités Territoriales ,
s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Frédéric DAUPHIN, Maire,

Nom Prénom	Présents	absents excusés	pouvoirs	absents
Frédéric DAUPHIN	X			
Joëlle BLANCHARD	X			
Grégory BERTONI	X			
Béatrice FIGUIERE	X			
Philippe SANCHEZ- MATEU	X			
Sabine PTASZYNSKI	X			
Robert ESCARTEFIGUE		X	pouvoir à Ahmed CHOUABBIA	
Sophie GRAIN				X
Ahmed CHOUABBIA	X			
Dorothée DUPONT	X			
Alain RICARD	X			
Joëlle BOUCHET				X
Corinne FLACHER	X			
Farid RAHMOUN				X
Louis BERTRAND				X

Secrétaire de séance : Béatrice FIGUIERE

Le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2016 est adopté à l'unanimité.

1 - DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES N° 1 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'une décision modificative budgétaire est nécessaire sur le budget principal de la commune.

Il présente au conseil municipal la décision modificative n° 1 qui ne concerne que l'investissement et qui s'équilibre en dépenses / recettes à 780 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative budgétaire présentée.

Monsieur le Maire donne la parole aux personnes présentes. Les réponses sont apportées aux questionnements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 15

Fait à Peipin, le 15 septembre 2016

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Frédéric DAUPHIN

Béatrice FIGUIERE